

Des propositions pour une citoyenneté active #GrandDébatNational

Une région de forts contrastes

57 280 km² soit deux fois la Belgique

97 habitants/km²

120 en France métropolitaine,
mais 228 en Alsace et 52 en Champagne-Ardenne

5,56 millions d'habitants (2016),
soit 8,3% de la population métropolitaine

Sur les 31 zones d'emploi de la région

seules 8 gagnent des habitants et des emplois entre 2007 et 2013

760 km de frontières avec 4 pays.

Près de 190 000 travailleurs transfrontaliers
(45 % des transfrontaliers français)

LA FISCALITE ET LES DEPENSES PUBLIQUES

Des finances locales trop contraintes

L'autonomie financière des collectivités territoriales est une composante juridique du principe constitutionnel de libre administration. Les collectivités locales sont les principaux investisseurs publics. Or l'autonomie des collectivités locales est aujourd'hui très limitée. Si le taux d'endettement de l'Etat est nettement préoccupant, les collectivités locales sont bien plus vertueuses (taux d'endettement inférieur à 10% de leur budget en 2014). Une réforme de la fiscalité, directe et indirecte, est nécessaire. Elle devra être porteuse de plus de justice fiscale et permettre plus de stabilité financière et une plus grande autonomie d'action, particulièrement pour les Régions. Cela leur permettrait de développer des programmes d'investissements en faveur des acteurs économiques et associatifs locaux.

Une marge de manœuvre financière réduite

Aujourd'hui, les 3/4 du budget de la Région Grand Est portent sur des compétences obligatoires et donnent lieu à des « pré-affectations » plus ou moins affirmées de recettes. En réalité, la marge fiscale de la Région se limite à la taxe sur les certificats d'immatriculation et à la « TICPE Grenelle » qui ne représentent plus que 7% de ses recettes fiscales.

Les mobilités, une préoccupation majeure

Les mobilités sont devenues un sujet de première préoccupation pour les citoyens, en particulier dans les zones rurales où les transports publics disparaissent progressivement alors que la population vieillit et que les précarités s'y développent. Les collectivités locales, particulièrement les Régions, sont de plus en plus sollicitées pour faire face, notamment en matière d'infrastructures ferroviaires, à des charges de maintenance lourdes qui reviennent normalement à l'Etat et à la SNCF.

Cela produit un double effet ciseau pour les collectivités locales vers lesquelles se tournent de plus en plus les citoyens alors qu'elles n'ont pas les moyens de faire face à ces charges nouvelles.

Favoriser la consommation des fonds européens

Les fonds européens privilégient les porteurs de projet ayant des moyens en ingénierie et en trésorerie. Un accompagnement est incontournable pour le montage des dossiers, puis pour la trésorerie, de type prêt « à taux zéro », avec différé d'amortissement, proposé par le secteur bancaire ou autre pendant les 2 à 3 ans que dure le délai de paiement.

Evaluer les politiques publiques, pour plus de transparence

L'évaluation des politiques publiques est un processus essentiel au fonctionnement démocratique. Elle permet de rendre compte aux citoyens et d'améliorer l'action publique en continu. Au-delà des Régions, l'ensemble des collectivités locales devrait développer l'évaluation des politiques qu'elles mettent en œuvre, en y associant les citoyens, par le biais, par exemple, des Conseils de développement.

UNE FISCALITE POUR LES TRANSPORTS

- La TVA : Le CESER demande qu'un taux de TVA réduit à 5,5 % soit appliqué au fonctionnement des transports publics de proximité (TER notamment). Cela permettrait de dégager des marges de manœuvre au bénéfice des Régions afin de favoriser le droit à la mobilité pour tous.

- L'expérimentation d'une « Taxe transit » : Le Grand Est est traversé par un important trafic international de poids lourds qui bénéficient d'infrastructures gratuites. Le CESER demande que la mobilisation de recettes additionnelles de type « vignette » (Taxe pour le trafic poids lourds en transit) puisse faire l'objet d'une expérimentation régionale dans le Grand Est afin de générer de nouvelles recettes qui pourraient participer à l'amélioration des infrastructures et à la transition énergétique.

LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Changer de modèle pour un développement vertueux de nos territoires

Dans le Grand Est, la qualité de l'air est fortement dégradée pendant une centaine de jours par an, en particulier dans les agglomérations et le long des grands axes routiers. Les seuils limites fixés par l'OMS en concentrations d'ozone, de dioxyde d'azote et en particules fines (responsables de 5 000 décès prématurés par an dans la région) sont régulièrement dépassés.

La transition écologique doit aller de pair avec une réflexion sur les conditions de vie et les inégalités, afin que chacun·e puisse participer à cette transition, jouir d'un environnement sain et vivre dignement. Elle passe par un accompagnement des citoyens via notamment une éducation à l'environnement, et par un soutien fort aux projets ayant une durabilité environnementale, sociale et économique.

Equilibrer le mix énergétique

Le Grand Est dispose d'un potentiel favorable en énergies renouvelables, en capacité de conforter le mix énergétique. En effet, la région s'avère être la première en éolien et détient le 4e parc pour l'hydroélectricité. Le soutien au solaire thermique et à la géothermie constitue des axes de développement. La production d'énergie à partir de la biomasse et des résidus agricoles et sylvicoles, est une piste qui nécessite une bonne analyse de la quantité de matières disponibles.

Réduire les déchets professionnels et encourager l'économie circulaire

L'objectif général est de réduire, d'ici 2031, les déchets inertes du BTP de 20%, les déchets issus de l'activité économique (DAE) de 11% et de stabiliser les déchets dangereux. La production en déchets du Grand Est atteint environ 23 millions de tonnes par an.

Le CESER demande la mise en place d'un plan d'actions sur la gestion des déchets industriels et du BTP : sensibilisation et accompagnement des producteurs de déchets, avec une tarification incitative ou des sanctions financières supérieures au coût du traitement déficient. Un suivi particulier des déchets dangereux notamment « amiantés » est nécessaire. En matière d'économie circulaire, le CESER demande qu'une stratégie régionale, avec une approche globale, soit mise en chantier et vienne compléter le Plan Régional d'Action en faveur de l'Economie Circulaire (PRAEC).

Préserver la biodiversité

Les prairies et les zones humides, espaces les plus fragiles et les plus riches en biodiversité spécialisée, sont en déclin sous diverses pressions humaines. Le réseau hydrographique est très dense et seuls 32% des cours d'eau sont classés en bon état écologique. Le Grand Est possède des nappes d'eau stratégiques pour un bassin de population de 40 millions d'habitants. Il ne peut assumer seul cette responsabilité.

Le CESER préconise la création d'urgence d'une agence régionale de la biodiversité dont une des missions sera de sensibiliser les acteurs privés et publics.



AMELIORER PLUS RAPIDEMENT LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DU BATI EXISTANT

De nombreux habitants ne peuvent pas bénéficier d'une rénovation thermique des bâtiments, du fait de son coût élevé. Des aides existent mais sont encore insuffisantes. Il faudrait accroître les enveloppes financières publiques de soutien afin qu'elles soient plus incitatives. Le développement du tiers financement serait un véritable atout pour y pallier. Il permettrait aux Régions de délivrer des prêts aux particuliers souhaitant engager des travaux de rénovation, avec des remboursements étalés dans le temps et calculés à hauteur des économies d'énergie réalisées, pour que l'impact financier soit neutre à moyen terme.



